



©Sylvie Duverneuil

Publié le 26/12/2022

## **Crise énergétique : l'engagement de 3F auprès de ses locataires**

**Pour faire face à la situation actuelle exceptionnelle de crise énergétique et d'inflation, 3F s'engage avec quatre actions auprès de ses locataires : étalement des charges, sobriété, solidarité et proximité.**

- **Vous accompagner**

Afin de préserver le pouvoir d'achat, 3F a décidé de ne pas augmenter en cours d'année les acomptes de charges en cette année 2022 et d'étaler dans le temps les régularisations de charges de 2021 restant à payer.

- **Préserver votre budget**

Le choix a été fait de remettre le chauffage en route à partir de fin octobre, soit une économie d'une vingtaine de jours par rapport à une année normale, afin de réduire les consommations d'énergie.

De même, dans les immeubles à chauffage collectif, la température est désormais limitée à 19° - et abaissée à 17° la nuit, de 22h à 5h du matin dans la plupart des cas.

- **Aider les plus fragiles**

Pour amortir les effets de la crise énergétique pour les foyers les plus fragiles, 3F a créé un fonds de solidarité énergie et accompagnera individuellement chaque locataire en difficulté, en mobilisant toutes les aides disponibles.

- **Vous informer**

Les gardiens et gardiennes et les collaborateurs et collaboratrices de 3F sont à disposition afin de répondre aux questions et aux besoins des locataires.



[Eco-gestes : suivez le guide !](#)